

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE ORPC DU DISTRICT DE LAVAU-ORON

Procès-verbal de la séance du 12 octobre 2023 à 20h à la salle du Conseil de Chexbres

Présidence : M. Christophe Rebetez

1. Appel

Le Président ouvre la séance à 20h et souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers et aux Membres du Comité de direction. Il remercie la commune de Chexbres, pour la mise à disposition de la salle.

Nombres de délégué(e)s du pouvoir législatif présents : 10 délégué(e)s (51 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Chexbres	Philippe Biavati	3
Jorat-Mézières	Andréa Carbonara	3
Lutry	Philippe Martin	11
Maracon	Daniel Jungen	1
Montpreveyres	André Kolly	1
Oron	Pierre-Vincent Baechler	6
Puidoux	Raphaël Durgniat	3
Pully	Gérald Cuche	19
Rivaz	Massimo Marinelli	1
Servion	Hermann Olivetta	3

Nombres de délégué(e)s de l'exécutif présents : 10 délégué(e)s (10 voix).

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Belmont-sur Lausanne	Philippe Michelet	1
Chexbres	Jean-François Chevalley	1
Forel (Lx)	Roger Cordey	1
Jorat-Mézières	Sonia Hugentobler	1
Lutry	Alain Amy	1

Oron	Monique Ryf	1
Paudex	Jean-François Spring	1
Puidoux	Jean-Rémy Chevalley	1
Savigny	Jean-Claude Rochat	1
Servion	Olivier Auberson	1

CODIR : Mesdames Nathalie Greiner, Céline Dillner-Reichen, Anne-Cécile Uldry, Messieurs Roland Galley, Patrick Sutter, Jean-Marc Chevallaz, Christophe Chappuis et Daniel Métraux

Est également présent : M. Patrick Favre, Cdt

Excusés :

Nombres de délégués du pouvoir législatif excusés où absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Belmont-sur-Lausanne	Claudine Gygi	4
Bourg-en-Lavaux	Marc-Henri Duboux	6
Forel (Lx)	Raynald Cordey	3
Paudex	Luc Viand	2
Saint-Saphorin (Lx)	Philippe de Micheli	1
Savigny	Ralph Brülmann	4

Excusés :

Nombres de délégué(e)s du pouvoir exécutif excusés où absents :

Communes	Prénom, Nom	Nombre
Bourg-en-Lavaux	Jean-Paul Demierre	1
Maracon	Nicolas Fosserat	1
Montpreveyres	Carol Gachet	1
Pully	Lydia Masméjan	1
Rivaz	Jean-François Pugin	1
Saint-Saphorin (Lx)	Mauro Contardo	1

CODIR : Monsieur Claude Küng.

2. Assermentation

A la demande du Président, l'assemblée se lève pour l'assermentation de la personne absentes lors de la séance du 28 juin 2021 ainsi que des suppléants-remplaçants.

Il donne lecture de la formule du serment prescrit par la loi.

A l'appel de son nom, le délégué solennise la promesse.

Est assermenté :

- Massimo Marinelli Rivaz

Le Président le remercie et en vertu de la loi le déclare installé en qualité de membre du Conseil intercommunal de l'association intercommunale ORPC du district de Lavaux-Oron pour le reste de la législature 2021-2026.

3. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est mis en discussion.

La parole n'est pas demandée.

Sans remarques, l'ordre du jour est **accepté** à l'unanimité.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 11 mai 2023

Le Président soumet le procès-verbal de la séance du 11 mai 2023, qui a été envoyé en même temps que la convocation pour cette séance, par courriel.

Il demande également s'il y a des remarques sur le procès-verbal.

Mme Monique Ryf, déléguée de l'exécutif de la commune d'Oron :

Annonce qu'elle a été assermentée lors de la séance mais qu'elle n'est pas notée dans les personnes présentes.

Le Président a pris bonne note de cette remarque et constate que la parole n'est plus demandée, il remercie son auteure et propose de passer au vote.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

5. Communications du Bureau du Conseil

Le Président indique que le bureau s'est réuni le 21 septembre dernier, dans les locaux de la Commune d'Oron, qu'il remercie pour la mise à disposition. Afin de préparer l'ordre du jour de cette séance et de prendre connaissance du projet Tetris.

6. Communications du Comité de direction

Le Président du Comité de direction, M. Jean-Marc Chevallaz annonce qu'il n'a pas de communications.

7. Communications du Commandant

Le Commandant de l'ORPC Lavaux-Oron, M. Patrick Favre annonce que les différents cours ont été effectués et que le plan canicule a été activé. 10 personnes ont été mobilisées pendant deux semaines, il a fallu pour un cas l'intervention d'un médecin sur notre district. Il relève que les demandes ne venaient pas directement des communes mais directement de la population.

8. Préavis n° 03-2023 – Budget 2024

Le Président passe la parole au rapporteur de la commission de gestion

M. Gérald Cuche, Président de la Commission de gestion, donne lecture du texte suivant :

« Monsieur le Président du Conseil Intercommunal

Mesdames et Messieurs les membres du CODIR,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil Intercommunal,

Il n'est pas dans mon intention de procéder à une lecture partielle ou totale du rapport qui vous a été transmis dans les délais prescrits.

Toutefois, pour compléter ce rapport, je vous fais part de ce qui suit :

1. Comme mentionné dans la première réponse qui nous a été adressée, le document organigramme pour l'année 2024, ne nous a pas été remis. Ce qui devrait être fait avec le PV de cette séance.
2. Pour maintenir ce coût par habitant de CHF 23.49, il nous est rapporté que le CODIR a choisi de minimiser les revenus et maximaliser les charges. La participation des communes sera recalculée en fonction du nombre d'habitants au 31.12.2023.

3. Le compte 3809.00, attribution au fonds de réserve ne figure pas dans le cadre des comptes. Toute cela signifie donc que toutes les acquisitions annoncées seront financées, en cas d'acceptation de ce budget, uniquement dans le cadre des rubriques concernées sans avoir recours au capital figurant dans ce fonds de réserve. *Oui c'est correct, le budget 2024 et le budget de fonctionnement de l'ORPC. Quant au fond « avance des communes », il ne peut être utilisé sans accord préalable du Conseil Intercommunal.*

Pour des besoins de clarté nous souhaiterions toutefois, prendre connaissance de la situation de ce fond à la date d'aujourd'hui et quelles sont les principales acquisitions qui pourraient être faites via ce fonds.

Le solde du compte s'élève à CHF 152'806.45. Il s'agit d'un fond général. Il n'est pas affecté à une utilisation précise, cependant l'intention est par exemple l'achat d'un véhicule en cas d'urgence d'achat. Cela peut aussi être du matériel d'intervention spécialisé. Seul le Conseil Intercommunal peut débloquer l'utilisation de ces fonds.

Merci de votre attention et après des questions si vous en avez, je laisse le soin au Président du Conseil Intercommunal, d'engager la procédure de vote de ce budget.

Le Président du Conseil Intercommunal remercie la Commission de gestion qui a œuvré à ce rapport et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. Il clôt ce point de l'ordre du jour, donne lecture des conclusions du préavis et passe au vote.

**Le préavis n° 03-2022 – Budget 2024
est accepté à l'unanimité.**

9. *Projet Tétris*

M. Jean-Marc Chevallaz, Président du CODIR fait une présentation du projet Tétris.

Le Président du Conseil Intercommunal, remercie M. Chevallaz pour cette présentation et demande s'il y a des questions.

M. Jean-Rémy Chevalley, délégué de l'exécutif de la commune de Puidoux :

Remercie M. Chevallaz pour cette présentation, il soulève l'énergie dépensée pour rien comme les 2 solutions proposées sont impossibles. Mais relève que c'est bien d'avoir présenté de nouvelles choses.

M. Gérald Cuhe, délégué du législatif de la commune de Pully :

Il demande si c'est possible d'avoir cette présentation. Il annonce que M. Froidevaux va arrêter, et qu'il ne comprend pas le fonctionnement de cette personne, il veut juste faire un coup d'éclat !

M. Jean-Marc Chevallaz, Président du CODIR :

Indique que M. Froidevaux a des objectifs clairs, mais il ne pensait pas que les Présidents des CODIR allaient s'unir.

M. André Kolly, délégué du législatif de la commune de Montpreveyres :

Constate qu'il y a un vrai problème de communication de la PC. Il faut vraiment essayer de se montrer et faire de la publicité locale.

M. Jean-Marc Chevallaz, Président du CODIR :

Il est conscient qu'il faut se faire connaître, se mettre plus en avant.

M. Daniel Métraux, membre du CODIR :

Informe qu'il a beaucoup d'interventions de l'autre côté du lac, comme par exemple des incendies, mais malheureusement pas d'intervention possible car le territoire est trop vaste.

Le Président du Conseil Intercommunal, revient sur un incendie qui s'est passé il y a quelques années. La PC est intervenue très rapidement pour faire des repas pour les pompiers.

M. André Kolly, délégué du législatif de la commune de Montpreveyres :

Demande si les communes peuvent faire quelques choses.

M. Jean-Marc Chevallaz, Président du CODIR :

Informe que les communes ne peuvent malheureusement rien faire.

10. Divers et Propositions individuelles

Le Président ouvre la discussion.

Le Président rappelle que la prochaine séance de l'ORPC a déjà été fixée au 16 mai 2024 à 19h à Puidoux.

Après consultation avec le Président du CODIR, la séance d'automne aura lieu le 10 octobre 2024 à 19h à Paudex.

M. Jean-François Chevalley, délégué de l'exécutif de la commune de Chexbres, informe qu'à l'issue de cette séance sa commune offre le verre de l'amitié.

Au nom du bureau, Le Président remercie la commune de Chexbres pour la mise à disposition de la salle et l'apéritif qui va suivre

Il souhaite à toutes et tous une bonne soirée.

La parole n'étant plus demandée, la séance est levée à 20h55

Le Président		La Secrétaire
Christophe Rebetez		Lorraine Bard
		

Distribution :

- Aux Conseillères et Conseillers via les communes
- Aux Membres du Comité directeur
- A la Préfecture
- A la Bourse d'Oron, Madame Ariane Jordan
- Au Commandant